

vous êtes responsables. Vous devriez le dire à la population canadienne.

Cette énorme dette, accumulée par le gouvernement conservateur qui avait promis de réduire le déficit, coûte 13 milliards de dollars en intérêts chaque année. Le gouvernement a augmenté les impôts de 26 milliards de dollars après avoir dit aux Canadiens qu'il avait réussi à réduire le déficit d'un milliard de dollars cette année.

[Français]

Monsieur le Président, on sait aussi que la réforme fiscale se fait par étapes. La première qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier dernier et qui contient quelques baisses d'impôt n'a eu malheureusement ses incidences sur le chèque de paie qu'au début du mois de juillet. Six mois de retard! Mais pourquoi? La réponse à cette question est évidente: ce gouvernement agit uniquement sous les pressions politiques. Le 1<sup>er</sup> juillet a été choisi parce qu'on était à l'approche des élections, de telle sorte que les électeurs pourraient sentir une petite baisse d'impôt après s'être fait taper sur la tête par des augmentations de 26 milliards; on retourne quelques milliards de dollars et on le fait au 1<sup>er</sup> juillet pour l'approcher le plus possible d'une date possible des élections. Et, afin de se garder une marge de manoeuvre, d'être capable de jouer sur tous les tableaux, il s'est dit: En le mettant le 1<sup>er</sup> juillet, si jamais on n'est pas capable de faire les élections en 1988 mais seulement au printemps 1989, le remboursement pour les premiers six mois de 1988 va être payé à ce moment-là. Il va faire un autre petit cadeau aux électeurs, et on espère pouvoir ainsi acheter leurs votes avec leur propre argent. Monsieur le Président, c'est un prêt d'au-delà d'un milliard que le gouvernement s'est fait à lui-même. Il y a bien des Canadiens et des Canadiennes et des entreprises qui aimeraient pouvoir se donner à eux-mêmes ce même privilège de prêts sans intérêt.

Monsieur le Président, je tiens à prendre quelques minutes de ce discours pour dénoncer l'autre manoeuvre électorale, soit celle qui a fait en sorte que le gouvernement annonce les bonnes nouvelles, ce qu'il prétend être des bonnes nouvelles, maintenant, mais garde les mauvaises pour après les élections. Je veux parler ici de cette réforme en deux étapes et celle qui n'apparaît pas au menu législatif maintenant et qui est la réforme de la taxe de vente. Et on attend après les élections pour l'imposer. Il est clair que le gouvernement ne cherche qu'à répéter le subterfuge de 1984. En 1984, ce gouvernement avait promis de ne pas augmenter les taxes. Et on sait combien ce gouvernement a augmenté les taxes depuis 1984! Et, aujourd'hui, on essaie de dire: On va vous donner les bonnes nouvelles avant les élections, mais après les élections, *watch out!* Et c'est là qu'arrivera cette fameuse taxe de vente. La seule raison pour laquelle on n'a pas voulu l'introduire, comme tous les observateurs, tous les Canadiens qui sont venus au Comité des finances et des affaires économiques demandaient de l'introduire dans une phase, de telle sorte qu'on voit les pour et les contre et qu'on sache à quoi s'attendre pour l'avenir...

Mais ce gouvernement a manqué de courage! Si l'on se souvient bien, il y a plus de trois ans, la composante la plus importante de la réforme fiscale, selon les dires de l'actuel ministre des Finances, c'était la réforme de la taxe de vente.

C'est tellement vrai, monsieur le Président, qu'à ce moment-là le ministre des Finances ne parlait même pas de la réforme

### Impôt sur le revenu—Loi

de l'impôt sur le revenu des particuliers, mais il mettait l'accent uniquement sur la réforme de la taxe de vente. Il disait même que cette taxe de vente, telle qu'elle existait, et pour employer ses propres mots: «était un éliminateur furtif d'emplois», comme il le disait en anglais: «a silent killer of jobs».

Il indiquait aussi, et encore le ministre d'État (Finances) (M. Hockin) le répétait hier dans son discours: «Que la taxe de vente nuisait à nos exportations, avantageait les importations, en plus d'être excessivement complexe à administrer».

● (1150)

Alors si cette taxe a tout ces défauts, depuis 1985, pourquoi la seule partie de l'impôt qui n'est pas réformée aujourd'hui est-elle la taxe de vente?

Monsieur le Président, l'Institut C.D. Howe indiquait même dans son rapport de 1988, intitulé *Focus on follow through*, que les principaux avantages économiques de la réforme de notre système de taxation allait alors provenir de la réforme de la taxe de vente et non de la réforme de l'impôt direct. Or, le moment venu d'aller de l'avant avec cette réforme, le ministre et le gouvernement ont reculé.

Monsieur le Président, le parti libéral estime que la taxe de vente actuelle doit être améliorée. Le parti libéral s'engage à réformer cette taxe dès son accession au pouvoir. Nous estimons en outre que la nourriture de base comme le lait, le pain, le beurre, la viande doivent être des ingrédients qui ne seront pas taxés.

De plus, nous croyons qu'un généreux crédit remboursable doit être institué et ce crédit doit être indexé et distribué en plusieurs versements aux familles à moyen et à faible revenus.

Monsieur le Président, laissez-moi vous dire quelques mots maintenant de la complexité de cette réforme contenue dans le projet de loi C-139. La première chose que je tiens à souligner, c'est que le texte de la loi contient plus de 500 pages, comme je le disais un peu plus tôt, un texte de 500 pages qui ne comprend même pas d'index. Essayez d'aller vous retrouver là-dedans!

En plus de ces 500 pages de texte, il faut compter plusieurs textes explicatifs. Mieux vaut en rire qu'en pleurer! Surtout lorsque l'on considère que l'objectif, ou l'un des objectifs premiers annoncés par le ministre était la simplification de la Loi fiscale.

Pour résumer ma pensée dans ce domaine, je dois dire que cette réforme est sans doute l'une des plus complexes que nous ayons jamais vu à la Chambre. Non seulement on n'a pas simplifié le régime fiscal, mais on l'a rendu, à plusieurs égards, beaucoup plus complexe. Même les experts ont peine à s'y retrouver.

On se souviendra que, en octobre 1986, le ministre des Finances affirmait dans le document intitulé *Principes directeurs de la réforme fiscale au Canada*, que l'un de ses objectifs était, et je cite: «De simplifier le régime fiscal afin qu'il soit plus facile à comprendre par un plus grand nombre de Canadiens».

Monsieur le Président, s'il y a un point sur lequel tous les observateurs sont unanimes, c'est de dire que cet objectif de simplification n'a jamais été atteint.